

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 22 mars 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 003-3573/18/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'extension du réseau de collecte des eaux usées sur la commune rurale de la Barben MET 18/6679/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

La gestion et l'adaptation des réseaux d'assainissement est une priorité pour la Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais afin d'assurer la continuité des services publics, et répondre aux besoins de la population. C'est pourquoi la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite poursuivre son action et entreprendre un programme de travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées sur la commune rurale de La Barben. Les travaux seront lancés sur l'année 2018.

L'objectif poursuivi à La Barben est l'amélioration de la desserte dans le Quartier La Savonnière et répondre aux difficultés techniques de mise en œuvre de dispositif d'assainissement individuel d'un ensemble d'habitats non raccordés au réseau public d'assainissement collectif.

Le programme de travaux en eaux usées est en accord avec le schéma directeur et a été élaboré en cohérence avec le Plan d'Urbanisme de la commune. Ces travaux consistent en l'extension d'une conduite d'eaux usées de 750 m de long environ en DN 200 mm. L'estimation du coût pour cette opération s'élève à 420 000 €/HT.

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2018

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, le Bureau de la Métropole par délibération n° DEA 006-1595/17/BM du 9 février 2017 a sollicité les aides financières auprès des partenaires financiers.

A la demande du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône qui a clôturé son exercice budgétaire 2017, il est nécessaire que la Métropole Aix-Marseille-Provence sollicite à nouveau l'aide financière du Département selon le plan de financement prévisionnel actualisé ci-dessous.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

| Organismes sollicités | Dépense subventionnable coût hors taxes | Taux Sollicité | Financement |
|---|--|------------------------|--------------------|
| CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 « Fiche 11 – Aide au développement de la Provence rurale » | 420 000 € | 20 % | 84 000 € |
| AGENCE DE L'EAU RMC « Gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement pour les communes Rurales » | 420 000 € | 2,86 % aide obtenue | 12 000 € |
| METROPOLE AIX-MARSEILLE- PROVENCE Territoire Pays Salonais | 420 000 € | 77,14 % | 324 000 € |

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à signer tous les documents y afférents.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 relatif à la fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole HN 009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Bureau de la Métropole DEA 006-1595/17/BM du 9 février 2017 autorisant la demande de subvention initiale ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 20 mars 2018 ;

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

**Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2018**

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'extension du réseau de collecte des eaux usées sur la commune de La Barben,

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget primitif 2018 et suivants du budget Annexe « Assainissement » de la Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais. Opération : 2017 3 011 01 - Nature : 2315.

La recette correspondante sera constatée au Budget primitif 2018 et suivants du budget Annexe « Assainissement » de la Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais, section d'investissement – Nature 1313 et 13111.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI